

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE LA DIRECTRICE PAR INTÉRIM DU D.E.F.L.E

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

VU le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.713-1,

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,

VU les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),

VU les statuts en vigueur du Département des Etudes Français Langue Etrangère (D.E.F.L.E), composante de l'Université Bordeaux-II,

VU la cessation anticipée du mandat de la directrice du DEFLE précédemment en exercice (démission de Madame Béatrice Boyer),

ARRÊTÉ

Article 1:

Madame Sylvie SENGES, enseignante à l'Université Bordeaux Montaigne, est nommée directrice par intérim du Département des Etudes de Français Langue Etrangère (D.E.F.L.E.), composante de l'Université Bordeaux Montaigne, pour la période courant de la date de cessation anticipée du mandat de la directrice du DEFLE précédemment en exercice jusqu'à nouvelle élection à la direction du D.E.F.L.E selon statuts en vigueur de la composante.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

Article 3:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.



Fait à Pessac, le 29 mai 2017.

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Hélène Vélasco-Graciet.

Publié le: 06/06/2017

Transmis au recteur chancelier des universités le: 30/05/2017